



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie

Conclusions de la Commission Crustacés Carteret, le 6 juillet 2019

Etaient présents

Membres Commission Crustacés

Eric LEGUELINEL – GR
William THOMAS – GR
Julien MOUTON - GO
Antonin MARIE - PI
Patric BERTOT – CA
Julien ERNOUF - DI
Patrice CAUCHOIS CH
Gérard THOMINE CH
Frédéric DUBOST CH

Autres pêcheurs

Sébastien BLONDEL - CA
Laurent BLONDEL - CA
Jacky DUVAL - CA
Guillaume LEVEE - CA
Alexis ORANGE - SG
Adrien TEXIER - CA

Autres personnes

Laurence Hegron Mace- SMEL
Jen Baptiste FUCHS - NFM
Julie LEGLINEL CRPM - AOC
Véronique LEGRAND CRPM

Excusés : R. Quarante, G. Laisne, DDTM50, IFREMER

Ordre du jour :

- Synthèse des nouvelles mesures
 - Taille du Tourteau à 15 cm (voté en conseil de novembre)
 - Zone à trappe d'échappement obligatoire – zones à étrilles
 - Nombre de licences + nombre de casiers global par zone
 - Nombre de casiers des bulotiers
 - Limitation de la Longueur de filet à araignée à 2000 m
- Résultats du questionnaire « nombre de casiers » et propositions
- Mise à jour de la délibération attribution dormant ATTD13 : Priorité au propriétaire à réaffirmer sous forme d'un critère
- Programme RECCRU - collecteurs de larves de homard – pêche expérimentale
- Date de la prochaine commission
- Questions diverses : Etude IMP casiers

Taille du tourteau à 15 cm

Votée par le CRPM de Normandie en novembre 2018, cette nouvelle mesure a été mise en oeuvre à Jersey en mai et en Baie de Granville en Juin 2019. Pour la zone côtière normande il est souhaitable qu'elle soit prise le plus rapidement possible, soit le 1^{er} aout 2019.

Usage de la trappe d'échappement sur tous les casiers dans tous les secteurs, sauf dans les zones à étrilles prévues :

- 3 zones à étrilles entre Granville et Gouville
- 1 zone à ajouter entre Portbail et Carteret

- 1 zone à ajouter à Fermanville
- 1 zone à Ravenoville

Comment être plus efficace dans la diminution de l'Effort de pêche ?

Contexte : Les indicateurs d'état de stocks montrent une amorce de la baisse des homards en Cotentin, de manière progressive et à Jersey de façon nettement plus prononcée. Cela signifie que des mesures nouvelles sont à adopter. Plusieurs pistes ont déjà été évoquées, mais la mise en œuvre n'avait pas été précisée, les membres de la commission ont fait des propositions pour les 2 points :

- La mise en place de 2 niveaux d'encadrement de la licence et du nombre de casiers

Il avait été prévu que le nombre de casiers ne puisse pas augmenter et que le nombre de casiers sortants ne puisse être supérieur au nombre de casiers entrants.

Pour l'Ouest, sur 2 licences disponibles 1 seule est réattribuée, de même pour le nombre de casiers.

1. Le nombre de casiers est figé à l'existant
2. La gestion des flux de casiers (entrées et sorties) se traduit par : 50% des casiers sortants correspondant aux licences supprimées pourront être réattribués.

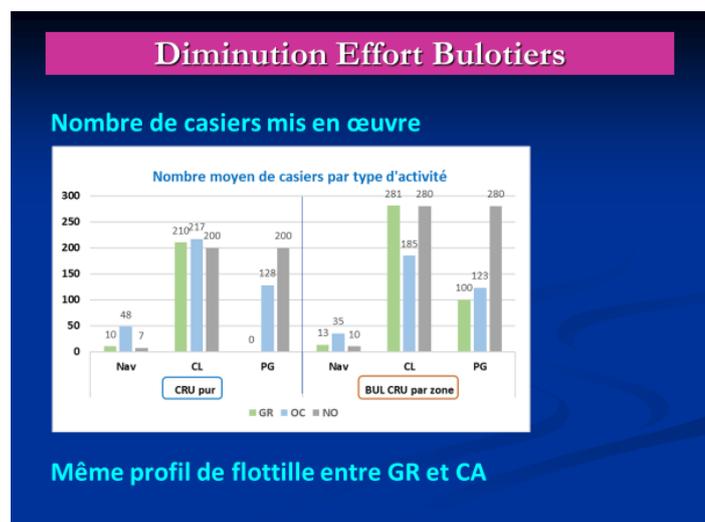
Une discussion animée entre les membres de la commission et les autres pêcheurs car certains doutent du respect de la réglementation du fait du manque de contrôles en mer. Plusieurs propositions sont évoquées pour encadrer ce déficit de contrôles :

- Le marquage des filières (début/fin)
- Le contrôle des navires par des gardes jurés ou bien faire appel à une prestation privée mais les pêcheurs ne sont pas prêts pour financer une partie des contrôles et la logistique nautique coûte cher.

Éric Leguelinel ajoute qu'il est important de se prendre en main et d'être responsables pour la ressource et les générations à suivre.

- Le rééquilibrage entre les activités de pêche des pêcheurs de Crustacés purs et des bulotiers

Cette nécessité de rééquilibrer la pêche des crustacés entre caseyeurs bulotiers et non bulotiers s'est avérée indispensable du fait que les bulotiers ont plus de casiers à Crustacés que les pêcheurs de Crustacés dont c'est l'activité principale. La ressource étant commune, il est important que l'effort soit mieux réparti. Un questionnaire a été envoyé aux licenciés Crustacés de la façade Ouest, dont nombreux sont aussi bulotiers.



Résultats du questionnaire :

Sur 30 retours dont une majorité de bulotiers (77%), le nombre moyen de casiers à crustacés proposés est de :

- Réponse de non Bulotiers : 215
- Réponse des Bulotiers : 280 avec une forte variation selon le secteur : 160 (OC) à 540 (NO)
- Le nombre moyen de casiers levés par jour : 184

1 réponse en faveur d'un quota jour

Si la moyenne du nombre de casiers par jour est de 184 et que le souhait se porte à 280, c'est que la pratique des 2 jeux de casiers en mer est courante à cause des casiers pièges. Ces engins favorisent une pratique qui gèle les zones tout en s'appropriant l'espace. Il est convenu que ces résultats servent de base de réflexion.

Après une discussion animée entre les pêcheurs présents (membres de la commission Crustacés et bulotiers), une proposition partagée sur la baisse du nombre de casiers est avancée et validée :

- Tous les pêcheurs ayant une activité principale autre que les crustacés seront, pour les nouveaux entrants limités à 300 casiers à crustacés tout confondu.

Une autre proposition est prévue pour les prochaines discussions avec les partenaires de la Baie de Granville :

- Le principe d'une **interdiction des casiers pièges pour toutes les zones, y compris les zones de pêche partagées avec les pêcheurs de Jersey, si cette nouvelle mesure est mise en œuvre pour tout le monde en même temps (JE et FR).**
- Ce point a été voté à 2 niveaux : il emporte l'avis favorable des membres de la commission à 7 voix favorables sur 9, et, avec les autres pêcheurs à 11 voix favorables sur 15. Les autres s'abstiennent. Pour cette mesure, il faudra intégrer le temps de changer de matériel au fil de l'usure des casiers soit environ 3-4 ans.

Filets à araignées >220mm

La longueur maximale de filet > 220 mm pour la pêche de l'araignée est de 2000 m par navire

Autres questions abordées, mais sans proposition finale :

- Dissocier les licences petits et gros crustacés ?
- Une jachère de 1 à 2 ans sur les zones particulièrement pêchées ? l'effet de concentration de l'effort sur d'autres zones n'est pas obligatoirement une bonne chose. A tester.

Délibération Attribution Dormant : un critère supplémentaire est propriétaire du navire

RECCRU projet porté par IFREMER

- Les collecteurs de Chausey sont à l'eau et ceux de Cherbourg seront mouillés le jeudi 11. Il faudra les remonter début octobre. Le but est de collecter des petites larves de homard et voir leur évolution sur 4 ans.
- William Thomas doit effectuer la pêche expérimentale avec les casiers type en août et Septembre.

Prévoir un **groupe de travail fin aout** pour organiser la remontée des collecteurs avec l'équipe scientifique.

Date de la prochaine commission : Samedi 14 Septembre, St VAAST ou Blainville/mer.

Les sujets à aborder : Mieux gérer la pêche de la moussette, Présentation des travaux de l'IMP ...

Questions diverses : Etude IMP (Institut Maritime de Prévention). Après avoir effectué des embarquements sur les caseyeurs de Normandie et Bretagne, Nicolas LEBERRE cherche à rencontrer les pêcheurs pour discuter de leur travail et faire une petite présentation lors de la prochaine réunion.